

La Maire de Paris,

Vu le code général de la fonction publique, notamment son article 417-1 ;

Vu le décret n° 94-415 du 24 mai 1994 modifié portant dispositions statutaires relatives aux personnels des administrations parisiennes ;

Vu le décret n°2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale ;

Vu la délibération DRH 108 des 15 et 16 décembre 2003 fixant les modalités d'établissement et d'utilisation des listes complémentaires d'admission pour les recrutements par voie de concours ;

Vu la délibération DRH 36-1° des 10 et 11 juillet 2006 modifiée fixant le statut particulier des architectes-voyers d'administrations parisiennes ;

Vu la délibération DRH-55 des 19, 20, 21 et 22 novembre 2024 fixant la nature des épreuves et du règlement des concours externe et interne d'accès au corps des architectes-voyers d'administrations parisiennes – spécialité architecture ;

Vu l'arrêté d'ouverture des concours externe et interne pour l'accès au corps des architectes-voyers d'administrations parisiennes – spécialité architecture du 17 décembre 2024 dont les épreuves seront organisées à partir du 7 avril 2025 ;

Arrête :

Article 1^{er} : Le jury du concours externe pour l'accès au corps des architectes-voyers d'administrations parisiennes – spécialité architecture d'administrations parisiennes est constitué comme suit :

- M. François HÔTE Architecte-voyer général d'administrations parisiennes, retraité, président ;
- M. Christophe NAJDOVSKI Adjoint à la Maire de Paris en charge de la végétalisation de l'espace public, des espaces verts, de la biodiversité et de la condition animale, président suppléant ;
- Mme Frédérique LANCESTREMER Directrice des ressources humaines de la ville de Paris ;
- Mme Sophie PIQUERAS Directrice du Monument Historique, de l'Immobilier et de la Sécurité du Palais de la Porte Dorée ;
- M. Thierry BALEREAU Sous-directeur du patrimoine à la direction des affaires scolaires de la ville de Paris ;
- Mme Anne BIRABEN Conseillère de Paris, conseillère du 5^{ème} arrondissement chargée de l'urbanisme, du logement, des économies d'énergie et du patrimoine.

Article 2 : Sont désignées en qualité d'examinatrices chargées de la correction de l'épreuve écrite d'admissibilité du concours externe :

- Mme Julie MICHAUD Adjointe au chef du service du permis de construire et du paysage de la rue à la direction de l'urbanisme de la ville de Paris ;
- Mme Virginie KATZWEDEL Cheffe du service de l'architecture et de la maîtrise d'ouvrage à la direction des constructions publiques et architecture de la ville de Paris.

Article 3 : Sont désigné·e·s en qualité d'examineur·rice·s chargé·e·s de la correction de l'épreuves écrite d'admissibilité du concours interne :

- Mme Cédissia ABOUT Cheffe du pôle innovation à la direction des constructions publiques et architecture de la ville de Paris ;
- M. Laurent FAVROLE Chef du département de l'histoire de l'architecture et de l'archéologie de Paris à la direction des affaires culturelles de la ville de Paris.

Article 4 – La directrice des ressources humaines est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 13/02/2025
Pour la Maire et par délégation,
Christelle GODINHO
Sous-directrice des compétences

